



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 28 janvier 2020

Délibération
n° CFVU 2020-11

portant avis sur la convention de double diplôme
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)
et l'Université de Liège (HEC Management School) - (Belgique)

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la signature de la convention de double diplôme entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et l'Université de Liège (HEC Management School) - (Belgique) sur le Master Finance et le Master Banking and Asset Management annexée à la présente délibération.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire


Corinne MASCALA



**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 28 janvier 2020**

Délibération n° CFVU 2020-10

ANNEXE 1

**CONVENTION DE DOUBLE DIPLOME
entre
l'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE (France)
et
COLLEGE OF MANAGEMENT, MAHIDOL UNIVERSITY (THAILAND)**

En vertu de l'accord-cadre signé le 12 juillet 2012 entre :

entre

L'Université Toulouse 1 Capitole

représentée par sa Présidente,
Madame la Professeur Corinne Mascala,
agissant au nom et pour le compte de TSM -Ecole de Management,
représentée par Monsieur Hervé Penan,
2 rue du Doyen Gabriel Marty,
31042 Toulouse cedex 9 - France

N° SIRET : 193 113 826 00013

N° APE : 8542Z

et

L'Université Mahidol, College of Management

représentée par son Doyen,
Dr. Duangporn Arbhasil
69 Vipawadee Rangsit Road,
Bangkok 10400 - Thailand

1. Préambule

1.1 Terminologie

Dans cet accord :

“UT1”, signifie Université Toulouse 1 Capitole, TSM Toulouse

“MIM” signifie Master International Management

“CMMU” signifie College of Management, Université Mahidol

“MM” signifie Master of Management, spécialité General Management

1.2. Objectif de l'accord

L'objectif de cet accord de coopération est de proposer un programme de double diplôme. Les étudiants participant au programme proposé recevront deux diplômes, un Master of Management (MM) de CMMU et un Master International Management (MIM) d'UT1.

Cet accord de coopération reprend les points d'accord entre les parties concernant le contenu et l'admission au programme, et résume les responsabilités de chaque partie en termes de gestion du programme, de standards de qualité et de leur maintien.

1.3. Résumé de l'accord et des objectifs du programme

L'Ecole de Management de Toulouse de l'Université Toulouse 1 Capitole (ci-après désignée **UT1**), et **le College of Management de l'Université Mahidol** (ci-après désignée **CMMU**), ont convenu de collaborer pour la mise en place d'un double diplôme qui mènera à la délivrance du Master 2 of International Management par UT1 et du Master of Management, spécialité General Management par CMMU. Le programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent diviser leur temps d'études entre CMMU et UT1 et recevoir un double diplôme des deux institutions. En adéquation avec les règles et régulations de CMMU et UT1, et en adéquation avec le présent accord, les candidats suivant le programme défini avec succès recevront le diplôme approprié de chaque université.

Pour CMMU, le double diplôme concerne le Master of Management, spécialité General Management (MM). Pour UT1, le double diplôme concerne le Master of International Management (MIM) (Annexe 1).

UT1 valide les modules enseignés à CMMU et CMMU valide les modules enseignés à UT1.

Pour obtenir le double diplôme, les étudiants du MM de CMMU doivent avoir validé les crédits nécessaires à l'obtention de la première année de Master à CMMU, ou d'un Master équivalent, et ceux de leur seconde année de Master à UT1. Si les étudiants MM terminent avec succès les termes 1, 2 et 3 à la CMMU (de septembre à août de l'année suivante), ils s'inscriront au MIM à UT1 en septembre et étudieront les unités de cours jusqu'en mars de l'année suivante (voir annexe 2). Ils doivent soutenir un papier thématique à CMMU.

UE du MIM à UT1 à valider par les étudiants du MM :

Commercial Negotiation

Advanced Strategy & International Business Development

Practitioner Conferences

International Marketing

Cross-cultural Management & International Human Resource Management

International Project Management & Consulting projects

Pour obtenir le double diplôme, les étudiants du MIM d'UT1 doivent avoir validé les crédits nécessaires à l'obtention de la première année de Master à l'UT1 et ceux de leur seconde année de Master à CMMU, Si les étudiants MIM terminent avec succès les semestres 1 et 2 à UT1 (de septembre à août de l'année suivante ou l'année suivante si l'étudiant fait une année de césure entre la première et la deuxième année de Master), ils s'inscriront à CMMU en MM en septembre et étudieront les unités de cours jusqu'en avril de l'année suivante (annexe 2).

Ensuite, ils réaliseront leur stage en entreprise d'une durée de six mois et soumettent un rapport de stage à UT1.

Cours du MM à CMMU à valider par les étudiants du MIM :

MGMG515: Asian Economy in the Global Context

MGMG523: Decision Skills

MGMG585: Strategic Brand Management

MGMG605: Project Management

MGMG751: Entrepreneurial Strategy and Competitive Dynamics

MGMG629: Managerial negotiation strategy

MGMG658: Cross-cultural Management

MGMG738: Consulting Tools for Sustainability

MGMG697: Thematic Paper

2. Modalités de l'accord

2.1 Le rôle des Institutions

Cet accord vise à donner aux universités concernées, UT1 et CMMU, les informations nécessaires afin d'assurer la qualité du programme dans toute sa réalisation. UT1 et CMMU conservent leur autonomie en tant qu'établissements de l'enseignement supérieur.

2.2 La responsabilité de chaque Partie

L'autorité finale sur toutes les questions relatives aux normes académiques du diplôme de l'UT1 est le Conseil d'Administration de l'Université de Toulouse 1 Capitole. Pour le diplôme de CMMU, l'autorité finale sur toutes les questions relatives aux normes académiques est le Conseil académique de CMMU.

Chaque partie est séparément responsable pour :

- a) assurer la mise en place de tout système garantissant la qualité et la délivrance du programme ;
- b) fournir les ressources nécessaires au bon fonctionnement du programme ;
- c) informer l'autre partie de tout changement important dans les ressources disponibles ;
- d) toutes les questions relatives au bien-être des étudiants durant la période de leurs études à l'université d'accueil ;
- e) satisfaire aux exigences de toute autorité régionale / nationale / organismes professionnels concernant les règles, lois et règlements gouvernementaux.

2.3 Les responsabilités communes des Parties

Les parties reconnaissent qu'elles doivent contribuer conjointement à la direction académique, au développement et la qualité du Programme. Les Parties ont convenu d'aider l'autre à satisfaire les exigences de leurs instances régionales/autorités nationales /professionnelles et d'exercer leurs responsabilités conjointement.

3. Management du Programme

3.1 Liaison avec le personnel enseignant concernant l'organisation et l'évaluation du Programme

Chaque Partie désigne les tuteurs académiques en charge du Programme parmi les membres du personnel enseignant. Les tuteurs académiques assurent la liaison avec l'université partenaire. Les tuteurs académiques sont les responsables de chaque Master et une personne supplémentaire désignée par chaque Partie. Le second tuteur académique est à UT1 un représentant des Relations Internationales, à CMMU le Directeur des Relations Internationales. Au moins l'un des tuteurs académiques visite l'université partenaire tous les deux ans, garantissant ainsi une rencontre annuelle entre les deux Parties.

3.2 Échange de personnel, visites de personnel et installations

Les Parties conviennent de favoriser les échanges de personnel pour contribuer au bon fonctionnement du Programme. Le personnel visitant aura accès aux installations nécessaires à l'enseignement et à la gestion du Programme. La prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement pour le personnel visitant est assurée par leur université d'origine.

3.3 Admission des étudiants

L'admission des étudiants au double diplôme est sous la responsabilité de l'université d'origine concernée. Néanmoins, chaque Partie prendra en compte les exigences des standards académiques de chaque université. Les étudiants devront justifier d'un niveau d'anglais suffisant à l'oral et à l'écrit pour pouvoir suivre le programme (niveau C1 recommandé). Le nombre maximum d'étudiants par an et par université pouvant être admis au programme est de sept.

Cependant, les universités partenaires peuvent s'entendre sur l'admission d'un plus grand nombre d'étudiants au programme pour une année scolaire donnée.

3.4 Égalité des chances

Les deux Parties s'engagent à respecter l'égalité des chances. L'égalité des chances garantit à tout étudiant ou membre du personnel enseignant un traitement similaire, quel que soit son statut socio-économique, son sexe, son âge, son origine ethnique ou nationale, son handicap, son état matrimonial, son orientation sexuelle, sa responsabilité à la maison, sa séropositivité, sa croyance politique ou religieuse, en vue de l'admission. Chaque Partie se réserve le droit d'ajouter d'autres catégories à ces groupes de discrimination.

3.5 Inscription et frais

Les étudiants seront inscrits dans leur établissement d'origine et s'acquitteront des droits d'inscription en vigueur dans leur établissement d'origine ; ils seront également inscrits dans l'université d'accueil avec exonération complète des droits d'inscription.

Les étudiants d'UT1-TSM extra-communautaires sont exonérés des droits d'inscription différenciés. Ils n'auront à payer que les frais du diplôme d'université.

Ils doivent également renseigner les formulaires d'inscription à l'université d'accueil pour s'inscrire au diplôme local correspondant.

Pour les étudiants d'UT1, les frais d'édition relatif au rapport de stage et au diplôme (environ 200€ en 2018) doivent être payés à CMMU.

Les étudiants prennent en charge leurs coûts de vie et de transport. Ils doivent souscrire une assurance médicale et personnelle pour la durée de leur séjour en Thaïlande / France. La souscription et le renouvellement d'une assurance médicale / personnelle est de la responsabilité de l'étudiant. La preuve d'une assurance appropriée sera exigée à l'inscription. De même, il appartient à l'étudiant d'entamer les démarches nécessaires pour l'obtention d'un visa étudiant durant leurs études en Thaïlande / France.

Les données d'inscription sont enregistrées dans le système d'information de l'université d'accueil. Les étudiants sont enregistrés dans le logiciel de gestion des inscriptions pour chaque module. Chaque université enregistre les résultats des étudiants pour chaque module suivi. A l'inscription, les étudiants sont informés du règlement intérieur de l'université d'accueil.

3.6 Appels et mauvaise conduite

Les procédures pour traiter les recours et les cas de mauvaise conduite seront ceux en vigueur dans chaque université au moment de la mauvaise conduite.

3.7 Évaluation

Chaque université d'accueil organisera ses propres cours et examens et évaluera tout contrôle des connaissances. Tous les cours sont enseignés et évalués en anglais. Les résultats des examens sont à communiquer à l'université partenaire pour permettre la validation des crédits par l'université d'origine.

En cas d'échec d'un étudiant en cours de formation, le responsable pédagogique de son université d'origine décide s'il doit quitter le programme et dans quelles conditions. Les notes et leur équivalence entre Parties sont détaillées en annexe 3.

3.8 Délivrance des diplômes

Les diplômes sont délivrés par chaque Université (pour le MM par CMMU et pour MIM par UT1). Les étudiants diplômés pourront assister à la cérémonie de remise de diplômes de chaque université.

3.9 Propriété intellectuelle

Chaque établissement partenaire conserve tous les droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne le matériel pédagogique du programme.

UT1/CMMU conservent également tous les droits sur les travaux réalisés par les étudiants, sauf si un accord est conclu pour attribuer ces droits aux étudiants.

3.10 Marketing

Le Programme est entièrement promu par les deux Parties. Les Parties demanderont l'approbation réciproque des textes utilisant le nom et le logo du partenaire.

4. Modalités financières

Aucune obligation financière ne peut être exigée par une Partie dans la délivrance du programme.

5. Résolution des différends

Toute question relative à la qualité pédagogique, à la direction ou au développement du Programme doit être formulée auprès des responsables des Masters. Si les questions ne peuvent être résolues à ce niveau, le doyen de la faculté est saisi ou l'équivalent dans chaque établissement partenaire.

6. Durée de la convention

La convention est conclue pour une période de cinq ans. Elle prend effet à partir de la date de la signature du présent accord.

Le programme est validé par les universités et revu périodiquement, au moins tous les 5 ans. Un des signataires de l'accord peut proposer des révisions à tout moment. Les révisions doivent être convenues par écrit par les deux Parties.

7. Fin de l'accord de coopération

Un des signataires de l'accord peut mettre fin à la collaboration sans raison en donnant au moins un an de préavis par écrit. Au lendemain de cette décision, le recrutement et la communication pour le Programme dans l'institution partenaire cessera. Si l'accord prend fin, CMMU / UT1 mettront en place des mesures afin de garantir aux étudiants inscrits dans le programme une continuité dans leurs études en vue de l'obtention de leur diplôme.

8. Capacité

Chaque Partie déclare qu'elle a la pleine capacité pour conclure cet accord et chaque signataire déclare qu'il/elle est dûment habilité par l'Institution avec le pouvoir d'agir pour l'Etablissement qu'il représente.

Signé au nom de l'Université Toulouse 1 Capitole

Professeur Corinne Mascala
Présidente UT1

Date :

Professeur Hervé Penan
Directeur TSM Toulouse

Date :

Signé au nom de College of Management Mahidol University

Assistant professeur Dr. Duangporn Arbhasil
Doyen CMMU

Date :

Annexe 1

Résumé des deux programmes de Master:

Mahidol University College of Management	TSM Toulouse, Université Toulouse 1 Capitole
Master of Management, spécialité General Management	Master in International Management
Diplôme de Master	Diplôme de Master
5 trimestres (18 mois)	4 semestres (24 mois)
AACSB accréditation	EPAS accrédité par EFMD

Annexe 2

Plan d'études détaillé pour l'obtention du double diplôme de chaque institution :

Cours à valider par les étudiants du MM de CMMU pour obtenir le double diplôme :

Trimestre 1 à CMMU (Sept - Dec)	Trimestre 2 à CMMU (Jan - Avril)	Trimestre 3 À CMMU (Mai - Août)	Trimestre 4 à UT1 (Oct - Dec)	Trimestre 5 à UT1 (Jan - Mars)
Asian Economy in the Global Context	Managing People in Organizations	Decision Skills	Commercial Negotiation	Advanced Strategy & International Business Development
Strategic Marketing Management	Financial Management	Strategic Leadership	Practitioner Conferences	International Marketing
Managing Business Information and Emerging Technologies	Strategic Management	One specialization course	Cross-cultural Management & International Human Resource Management	International Project Management & Consulting projects

Cours à valider par les étudiants du MIM d'UT1 pour obtenir le double diplôme :

Semestre 1 à UT1 (Septembre - Decembre)	Semestre 2 à UT1 (Janvier - Septembre)	Semestre 3 (trimestre 3 & 4) à CMMU (Septembre - Avril)	Semestre 4 (trimestre 5 & 6) à CMMU (Mai - Octobre)
Strategic Management	Marketing	Asian Economy in the Global Context	Capstone Project – Internship : Toulouse students are required to do a six-month internship. They will have to defend an internship report at TSM and a thematic paper at CMMU.
Management Information System	Strategic Management	Decision Skills	
Organizational Behaviour	International Strategy	Strategic Brand Management	
Accounting	Finance	Consulting Tools for Sustainability	
Quantitative Data Analysis	Business Plan and Entrepreneurship	Cross-cultural Management	
	Introduction to Thai culture	Project Management	
	Internship	Entrepreneurial Strategy and Competitive Dynamics	
		Managerial Negotiation Strategy	

Si un ou plusieurs de ces cours ne sont pas proposés, les directeurs des programmes se mettront d'accord pour déterminer un ou plusieurs cours alternatifs à suivre par les étudiants.

Annexe 3

Notes à CMMU et notes correspondantes à UT1:

Notes à CMMU		Notes correspondantes à UT1
A	4.00	18-20
B+	3.5	14-17
B	3.00	10-13
C+	2.5	9
C	2.00	8
D+	1.5	7
D	1.00	6
F	0.00	5 ou moins